



Patronato de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

La presente colección bibliográfica digital está sujeta a la legislación española sobre propiedad intelectual.

De acuerdo con lo establecido en la legislación vigente su utilización será exclusivamente con fines de estudio e investigación científica; en consecuencia, no podrán ser objeto de utilización colectiva ni lucrativa ni ser depositadas en centros públicos que las destinen a otros fines.

En las citas o referencias a los fondos incluidos en la investigación deberá mencionarse que los mismos proceden de la Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife y, además, hacer mención expresa del enlace permanente en Internet.

El investigador que utilice los citados fondos está obligado a hacer donación de un ejemplar a la Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife del estudio o trabajo de investigación realizado.

This bibliographic digital collection is subject to Spanish intellectual property Law. In accordance with current legislation, its use is solely for purposes of study and scientific research. Collective use, profit, and deposit of the materials in public centers intended for non-academic or study purposes is expressly prohibited.

Excerpts and references should be cited as being from the Library of the Patronato of the Alhambra and Generalife, and a stable URL should be included in the citation.

We kindly request that a copy of any publications resulting from said research be donated to the Library of the Patronato of the Alhambra and Generalife for the use of future students and researchers.

***Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife
C / Real de la Alhambra S/N . Edificio Nuevos Museos
18009 GRANADA (ESPAÑA)***

+ 34 958 02 79 45

biblioteca.pag@juntadeandalucia.es

CORRESPONDANCE
DE
PHILIPPE SECOND.

M. GACHARD.
TOME IV.

BRUXELLES
1861.

42
4
5
B.P.A.G.

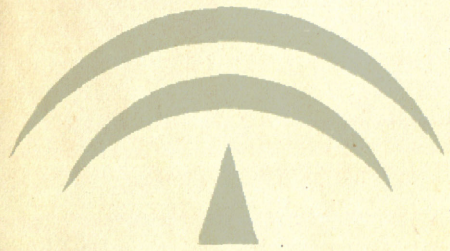


ε

F. Instrumental de la Alhambra y Generalite
CONSEJERIA DE CULTURA

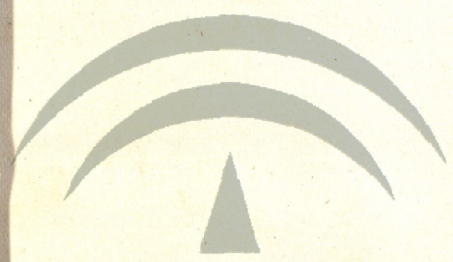
JUNTA DE ANDALUCIA

BIBLIOTECA DE LA ALHAMBRA	
Est.	A-2
Tabl.	4
N.º	5



JUNTA DE ANDALUCIA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA



JUNTA DE ANDALUCIA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA



JUNTA DE ANDALUCIA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

BRUXELLES, IMPRIMERIE DE E. GUYOT.

CORRESPONDANCE

DE PHILIPPE II

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERIA DE CULTURA



JUNTA DE ANDALUCIA



JUNTA DE ANDALUCÍA

Albámbra y Generalife

Donativo de S. E. Conde de Romanos á la Biblioteca de la Albámbra. 1974

Calamatta dirext.

PHILIPPE DE CROY.
DUC D'ARSCHOT.

D'après une miniature appartenant à S.A.S. le Duc d'Arenberg.

CORRESPONDANCE

DE PHILIPPE II

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS;

PUBLIÉE

D'APRÈS LES ORIGINAUX CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS;

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE CE CÉLÈBRE DÉPÔT ET D'UN RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR;

PAR M. GACHARD,

Archiviste général du royaume; membre de l'Académie et de la Commission royale d'Histoire de Belgique,
des Académies des Sciences de Vienne et d'Amsterdam,
de l'Académie royale d'Histoire de Madrid, etc.

(Ouvrage destiné à faire suite aux publications de la Commission royale d'Histoire.)

TOME QUATRIÈME.

Donativo del Sr. Conde de Romanones á la Biblioteca de la Alhambra. 1909

BRUXELLES — GAND — LEIPZIG.

C. MUQUARDT.

1861

JUNTA DE ANDALUCIA

F.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERIA DE CULTURA



JUNTA DE ANDALUCIA

PRÉFACE.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

PRÉFACE.

I

Ce quatrième volume est consacré entièrement à l'administration intérimaire qu'exerça le conseil d'État, depuis la mort du grand commandeur de Castille jusqu'à l'arrivée de don Juan d'Autriche aux Pays-Bas; il embrasse un espace d'à peu près huit mois, du 23 mars au 31 octobre 1576.

Sous plusieurs rapports, il se distingue de ceux qui l'ont précédé.

Les Archives de Simancas, qui avaient été exclusivement mises à contribution pour les trois premiers volumes, ne pouvaient plus être seules consultées, une fois que nous arrivions au gouvernement du conseil d'État : il fallait puiser à d'autres sources encore, si nous voulions compléter la correspondance du Roi et le tableau de la situation des Pays-Bas à cette époque.

En effet, c'était en français que le conseil d'État faisait ses dépêches au Roi, et le Roi lui répondait dans la même langue; leur correspondance ne passait point par les mains des secrétaires espagnols, elle avait pour intermédiaires les secrétaires d'État nationaux, à Bruxelles et à Madrid. Or, comme je l'ai dit déjà, les correspondances françaises des gouverneurs des Pays-Bas avec Philippe II ne furent jamais déposées dans les archives de Castille, mais elles formaient un dépôt distinct, sous la garde des ministres belges qui à Madrid étaient chargés des affaires de ces provinces; les papiers qu'il y avait dans ce dépôt furent transportés à Bruxelles, par les soins du chancelier Damant et du secrétaire d'État de Laloo, après le mariage de l'infante Isabelle avec l'archiduc Albert; et deux siècles plus tard, au moment où la maison de Habsbourg allait sans retour perdre la Belgique, le comte de Metternich leur fit prendre le chemin de Vienne, d'où ils ne sont pas revenus, non plus que d'autres collections considérées à juste titre comme les plus précieuses de nos Archives (1).

A la vérité, après la mort de Requesens, Gerónimo de Roda, que le grand commandeur avait fait entrer au conseil d'État, continua avec le Roi, d'une manière suivie, la correspondance confidentielle du gouverneur défunt, et l'on ne saurait certainement nier que ses lettres n'offrent beaucoup d'intérêt : mais, si curieuses, si piquantes qu'elles soient souvent, elles ne pouvaient suppléer à celles du conseil lui-même.

(1) Voy. tome I, préface, pp. xiii-xv.

Le gouvernement belge s'est adressé à la cour de Vienne, afin d'obtenir un des doubles des dépêches échangées entre le conseil d'État et le Roi ; la cour de Vienne a eu l'obligeance de le lui remettre. Nous avons été ainsi à même d'insérer dans ce volume la correspondance française de Philippe II, aussi bien que sa correspondance espagnole.

Lorsque les affaires des Pays-Bas vinrent à se compliquer, la maison de Valois commença de prendre plus de part aux événements dont ces provinces étaient le théâtre. Philippe II avait, en ce temps, à Paris, dans la personne de don Diego de Cúñiga, un ambassadeur habile et zélé, qui surveillait avec vigilance les actes et les intrigues de la cour de France, et en rendait compte régulièrement à son maître. On conçoit l'importance que nous devons attacher aux dépêches de ce diplomate : nous les avons compulsées, à Paris, aux Archives de l'Empire (1), et l'on verra qu'elles n'ont pas trompé notre attente.

Nous avons eu recours, aussi, aux deux recueils de lettres du cardinal de Granvelle que possède la Bibliothèque de Bourgogne (2); ils nous ont fourni plusieurs dépêches que nous aurions regretté d'avoir négligées, car elles se lient essentiellement à la correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas. Nous aurons à extraire de ces recueils un bien plus grand nombre de pièces, quand

(1) Elles y font partie de la collection dite *des Archives de Simancas*, sur laquelle nous avons donné une notice dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. III, p. 9.

(2) Voy. le tome I^{er} de cette *Correspondance*. pp. XL et CLXIV.

nous atteindrons l'année 1579, où Philippe II appela le cardinal à Madrid, la majorité des documents dont ils se composent appartenant surtout à cette époque.

Enfin il y a, aux Archives du royaume, un autre recueil auquel nous avons fait d'assez nombreux emprunts : c'est un volume qui, en 1695, lors du bombardement de Bruxelles par le maréchal de Villeroi, échappa à la destruction des archives des états de Brabant, et qui renferme, en minute ou en original, cent soixante-dix pièces environ de l'année 1576. Différentes représentations des états au Roi, les lettres que leur écrivait de Madrid Balthasar Schetz, seigneur de Hoboken (1), et deux dépêches de Roda, l'une adressée aussi aux états, l'autre au magistrat d'Anvers, à la nouvelle de l'audacieux coup de main du 4 septembre, sont les documents que nous en avons tirés.

(1) Balthasar Schetz était le frère puîné de Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général des finances, et de Melchior Schetz. Il se trouvait à Madrid, lorsque, au mois d'avril 1576, les états de Brabant y envoyèrent M^e Georges Kieffel, licencié en droit, pour présenter au Roi une requête des abbés de Brabant contre l'incorporation de certaines abbayes aux évêchés nouveaux (voy. p. 89). Le pensionnaire Weellemans lui écrivit, à cette occasion, de la part des états, le 17 avril : « Sy m'ont-ilz donné charge vous escrire cestes, » pour vous requérir voloir diligenter la résolution, principalement sur ladicte requeste, » tant vers Sa Majesté, monsieur le garde-seaux Hoppero et tous aultres que trouverez venir, espérant que, par ce, et en leur escripvant les occurrences de ce qui se passe en » court et de ce qu'aurez en cecy besoigné, ilz vous retiendront pour certain temps à quel- » que raisonnable traitement. »

Schetz répondit aux états le 10 mai. Après leur avoir annoncé l'arrivée de M^e Kieffel, il leur dit : « Je luy assiste et assisteray en tout ce qui me sera possible, pour me le com- » mander VV. SS., et poursuivray avec toute diligence la entière résolution, et principale- » ment sur la requeste; et de courrier à aultre avisera du succès et des aultres occurrences » par dechà. »

Les lettres de Schetz sont d'un style lourd et diffus; mais elles contiennent de curieuses particularités sur ce qui se passait à la cour de Madrid et dans les conseils du Roi.

Les Archives de Simancas, du reste, ne nous ont pas fourni seulement la correspondance de Philippe II et du secrétaire d'État Çayas avec Gerónimo de Roda; nous en avons extrait quantité d'autres pièces, parmi lesquelles nous citerons les lettres que Philippe II écrivit et fit écrire, par Antonio Perez, à don Juan d'Autriche et à son secrétaire intime Escovedo, pour engager don Juan à accepter le gouvernement des Pays-Bas; les objections de ce prince contenues dans sa réponse et dans le mémoire qu'il remit à Escovedo, en l'envoyant à Madrid; son billet à son frère, quand, contre l'attente et les ordres de Philippe, il débarqua en Catalogne; les instructions particulières que le Roi lui donna; ses lettres sur son voyage à travers l'Espagne et la France. Ces pièces importantes serviront à redresser plus d'une erreur répandue dans des ouvrages historiques qui font autorité. Les lettres du 8 avril de Philippe II et d'Antonio Perez (pp. 38, 41, 50, 52) prendront place parmi les documents les plus propres à faire connaître le fils de Charles-Quint et le ministre qui, à cette époque, était en possession de toute sa confiance.

II

Deux cent sept pièces composent la correspondance qui est renfermée dans ce volume, savoir : cent cinq en français et cent deux en espagnol.

Des cent cinq pièces en français, nous en donnons intégralement soixante-seize, et dans ce nombre sont compris : la plupart des dépêches du conseil d'État au Roi, au garde des sceaux Hopperus, à don Juan d'Autriche ; plusieurs lettres du Roi, de don Juan, d'Hopperus, de Viglius, Berlaymont, Granvelle, Rassenghien, Charles-Philippe de Croy ; les rapports de Balthasar Schetz ; les représentations des états de Brabant et de Hainaut ; les instructions générales de don Juan, etc. Les vingt-neuf autres pièces sont simplement analysées.

Nous avons traduit en entier les lettres espagnoles qui nous ont paru les plus remarquables : il y en a sept de Philippe II (pp. 38, 55, 198, 369, 427, 442, 468) ; trois d'Antonio Perez (pp. 41, 50, 52) ; deux de don Juan d'Autriche (pp. 321, 464) ; cinq de Gerónimo de Roda (pp. 351, 347, 353, 397, 419) ; une de don Juan de Cúñiga, ambassadeur du Roi à Rome, et du cardinal de Granvelle (p. 423) ; une de don Diego de Cúñiga, ambassadeur à Paris (p. 466), etc.

Les lettres que nous n'avons pas traduites, nous en avons donné un précis qui équivaut presque à une traduction.

Nous avons cité, dans des notes, les passages les plus saillants de

ces dernières; par là nous nous sommes soustrait à l'obligation d'en reproduire le texte tout entier.

On voit que nous avons pris à tâche de suivre, en l'appliquant d'une manière plus étendue encore, le système de publication que nous avons exposé et, croyons-nous, justifié dans la préface du troisième volume.

Il en résulte que, pour le tome IV, il y a vingt et une lettres seulement qui doivent grossir le recueil des textes de la *Correspondance*, tandis qu'il n'y en a pas moins de trois cent cinquante-six pour les deux premiers tomes, et de soixante-quatre pour le troisième.

III

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

Quelques mots sur les *Appendices*, qui occupent une place considérable dans ce volume.

On nous saura gré, pensons-nous, d'avoir mis en lumière les Notules du secrétaire Berty. Rédigés avec une fidélité scrupuleuse, ces procès-verbaux des séances du conseil d'État, tout sommaires qu'ils sont pour la plupart, renferment des indications, qui ne manquent pas d'intérêt, sur la manière dont les choses se passaient dans le conseil; ils servent aussi à éclaircir, à compléter les lettres du conseil et de Gerónimo de Roda au Roi.

Le Discours sur le gouvernement du conseil d'État, ouvrage du

conseiller d'Assonleville, n'est et ne pouvait être qu'une apologie de ce gouvernement. L'auteur a-t-il atteint son but ? Si l'on se met au-dessus des passions de l'époque, et si l'on examine froidement les faits, on doit convenir que le conseil d'État ne manqua ni de patriotisme ni de fermeté. A peine il eut pris les rênes de l'administration, qu'il réclama du Roi la convocation des états généraux, la conclusion de la paix avec les provinces insurgées, l'envoi d'un gouverneur général du sang : c'était là le triple objet des vœux les plus ardents du pays. Le conseil d'État ne cessa d'insister sur ces trois points auprès du Roi. Il supprima, sans en attendre l'autorisation de Madrid, le conseil des troubles, qui était en horreur à la nation. Ses membres, pour venir au secours des gens de guerre, n'hésitèrent pas à s'obliger personnellement ; ils mirent en gage leur propre vaisselle. A la nouvelle que les Espagnols avaient abandonné Zierikzée et marchaient vers le Brabant, il appela des troupes pour s'opposer à leurs desseins. Quand il sut qu'ils étaient entrés dans Alost par force, il les déclara, sans hésiter, rebelles et ennemis du Roi et de l'État. Il autorisa l'armement du pays. Mais, tout en prenant ces mesures, il s'appliquait à rester dans la légalité ; il professait le respect de l'autorité du Roi et l'obéissance à ses ordres. Or, ce n'était pas ainsi que l'entendait le parti du mouvement, excité sous main par le prince d'Orange, et qui avait trouvé, dans Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, un chef disposé à tout entreprendre : ce parti voulait un éclat, une sorte de rupture avec le pouvoir royal. Ainsi s'explique le coup de main du 4 septembre, qui causa dans les provinces une stupéfaction universelle.

Longtemps avant le 4 septembre, la révolution était dans les esprits; ce jour-là elle passa dans les faits.

Parmi les événements militaires qui ont rendu si célèbres les guerres de Flandre, le siège de Zierikzée est, à juste titre, considéré comme l'un des plus notables. L'intrépidité, la constance des assiégés, y égalèrent la bravoure et l'ardeur des assiégeants; la ville ne capitula que lorsqu'elle eut épuisé ses dernières ressources, et après que tout espoir de secours se fut évanoui. Les conséquences immédiates qu'eut cet événement ajoutèrent encore à son importance. C'est ce qui nous a engagé à mettre en lumière la correspondance du conseil d'État avec le colonel Cristoval de Mondragon, qui commandait en Zélande l'armée royale. Les lettres de Mondragon nous font assister à tous les incidents de l'attaque et de la défense; elles nous fournissent des détails précis sur les négociations qui amenèrent la reddition de la ville, et sur les conditions auxquelles elle eut lieu. On ne peut s'empêcher, en les lisant, d'éprouver de la sympathie pour ce chef espagnol, le seul peut-être, entre tous ceux de sa nation, qui ne se fût pas attiré l'animadversion publique aux Pays-Bas. Sa franchise, sa loyauté, commandent l'estime. Sa modestie éclate dans la lettre du 6 juillet où, répondant au blâme que venait de lui infliger le conseil d'État, pour deux points de la capitulation de Zierikzée, — l'un concernant la sortie de deux ministres de la religion réformée, l'autre relatif au serment, qu'il aurait dû exiger des soldats de la garnison, de ne point porter les armes contre le Roi pendant toute la durée de la guerre, — il dit sur le premier: « Messieurs me pourront donner

» le chastoy que j'ay mérité, en l'intérim que verront comment S. M.
 » le prendrat, » et sur le second : « Quand S. M. ne se contenteroit,
 » après que je luy auray remonstré la lettre de messeigneurs, et les
 » advertences qu'ay de plus en particulier, icelle aurt grande raison
 » de ne fier aultre fois négoes de tant d'importance à ung qui scait
 » sy peu que moy...(1). » Il avait demandé spontanément, dès les pre-
 mières ouvertures de la garnison et des bourgeois, que le conseil d'État
 envoyât une ou plusieurs personnes pour prendre part au règlement
 de la capitulation (2).

Zierikzée perdue, malgré les tentatives désespérées qu'il avait faites
 pour la sauver, le prince d'Orange se trouvait dans une situation cri-
 tique. Ses relations avec la reine Élisabeth n'étaient plus ce qu'elles
 avaient été par le passé. Des navires de Flessingue avaient osé arrêter
 des vaisseaux anglais : la reine était indignée, et les explications que
 lui fit parvenir le prince, les excuses qu'il lui présenta, n'empêchèrent
 point qu'elle ne donnât l'ordre de courir sus aux bateaux de guerre de la
 Hollande et de la Zélande(3). A Paris, c'était vainement qu'il envoyait
 ambassadeurs sur ambassadeurs, pour solliciter des secours d'hommes
 ou d'argent; on l'amusait de belles paroles, on l'entretenait d'espé-
 rances, mais Henri III ni Catherine de Médicis n'étaient décidés à

(1) Voy. p. 656.

(2) Voy. p. 628.

(3) Dans un supplément à la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, que nous espérons publier bientôt, nous ferons connaître plusieurs pièces curieuses sur cet incident. Voy. aussi pp. 205 et 510 de ce volume.